

### POUR TOUTE DEMANDE :

- Pré-demande en ligne de passeport/carte nationale d'identité sur le site de l'ANTS (<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>)

**Numéro de pré-demande** à conserver pour le jour du rendez-vous.

**OU**

- Formulaire CERFA complété.
- 2 photographies d'identité identiques en couleur **moins de 6 mois** (visage face à l'objectif, tête droite et nue, visage dégagé, yeux ouverts, **pas de lunettes**, sur fond uni, de couleur clair (**pas de fond blanc**)).
- 1 justificatif de domicile récent** (moins de 1 an) : facture de téléphone, d'électricité, de gaz, d'eau, attestation d'assurance habitation, impôt sur le revenu, certificat d'imposition ou de non-imposition, justificatif de taxe d'habitation ou taxe foncière, quittance cantine, crèche, ménagère...

- Timbre fiscal passeport :**

Majeur → 86€ /

Mineur de 15 à 17 ans → 42€ /

Mineur jusqu'à 15 ans → 17€ /

Achat du timbre dématérialisé :

buraliste ou service public.fr

(<https://timbres.impots.gouv.fr/>)

### Première demande :

- Passeport sécurisé ou carte nationale d'identité, valide ou périmé depuis moins de 5 ans

**OU**

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois.

### Renouvellement :

- Passeport sécurisé ou carte nationale d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans, à défaut copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois.

### Perte ou vol :

- Déclaration de perte établie en Mairie le jour du dépôt du dossier.

**OU**

- Déclaration de vol délivrée par la Police Nationale ou par la Gendarmerie Nationale.
- Passeport sécurisé ou carte nationale d'identité, valides ou périmés depuis moins de 5 ans ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois.
- 1 timbre fiscal à 25 € pour la carte d'identité ou à 86€, 42€ ou 17€ pour le passeport (buraliste ou service public.fr).

### Cas particuliers :

**Majeurs hébergés :**

- 1 attestation sur l'honneur datée et signée de l'hébergeant **certifiant de la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois.**
- 1 justificatif de domicile de l'hébergeant.
- 1 pièce d'identité de l'hébergeant.

**Mineurs :**

- **Présence obligatoire du détenteur de l'autorité** parentale muni d'une carte nationale d'identité ou passeport.
- **Présence du mineur et du majeur obligatoire au dépôt et au retrait.**

**Mariage :** pour une 1<sup>ère</sup> demande au nom d'épouse :

- Acte de mariage de moins de 3 mois.

**Divorce :** pour les personnes voulant conserver le nom de l'ex-conjoint :

- Convention définitive de jugement de divorce mentionnant l'autorisation de l'ex-conjoint.

**Veuvage :** acte de décès.

**Garde alternée :**

- Justificatif de domicile pour chacun des parents.
- Carte nationale d'identité des 2 parents.
- Jugement ou convention conclue entre les parents ou *à défaut*, une attestation sur l'honneur originale et récente.

**Nom d'usage mineur :**

- Attestation sur l'honneur co-signée.
- Carte nationale d'identité des 2 parents.

**Majeurs protégés :**

- Décision de justice instaurant la tutelle ou la curatelle
- **Présence obligatoire du tuteur pour une tutelle.**